



la sécurité sociale



# MA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EN UN CLIN D'ŒIL

En tant qu'adhérent(e) à titre obligatoire, je bénéficie d'une prise en charge de mes frais de santé en complément des remboursements de l'Assurance Maladie.



## mes SERVICES

En plus d'une prise en charge complémentaire de mes frais de santé, d'autres services accessibles :

- un réseau de soins ;
- une assistance santé à domicile ;
- une possibilité de 2<sup>e</sup> avis médical ;
- des consultations médicales à distance ;
- des aides financières exceptionnelles via le fonds de solidarité.



## ma COTISATION

Mon employeur participe à ma cotisation à hauteur de **53,2%**  
Elle est prélevée directement sur mon salaire et varie selon ma rémunération et la composition de mon foyer.

## mes GARANTIES

En cas de maladie, maternité ou accident, une couverture complémentaire avec les mêmes garanties pour tous.



### BON À SAVOIR

avec ma carte de tiers payant (ou carte de mutuelle), pas d'avance de frais auprès de certains professionnels de santé.

## EN SAVOIR +



Je prends connaissance du livret Complémentaire santé



Je consulte le site de [l'Ucanss](https://www.ucanss.fr)